

## C • La recherche

### PROBLÉMATIQUE

*La recherche est pratiquée un peu partout, et ce en l'absence de politique et de structures, sauf exception. Le colloque sur la recherche, tenu en juin 1987, a fait état des ressources matérielles et humaines qui pourraient être consacrées à la recherche. Un débat a cours sur la nature, le rôle, la mission des collèges en regard de la recherche qui devrait être faite.*

*Est-il nécessaire que les collèges obtiennent du gouvernement le mandat officiel de faire de la recherche? Les collèges peuvent-ils contribuer à leur milieu par le biais de la recherche? Ne devrait-on pas se donner des structures plus formelles en mesure d'assurer le développement de la recherche? Comment inscrire nos chercheurs dans le réseau de la recherche? Le jeu en vaut-il la chandelle?*

Communication de

Gilles SAINT-PIERRE

Conseiller

Direction générale de l'enseignement collégial

Jean-Pierre NÉROU

Président

Aide aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue (programme A.C.S.A.I.R.)

Robert DUCHARME

Professeur

Cégep de Saint-Jérôme

## VINGT ANS DE RECHERCHE AU COLLEGIAl

Quatre grandes phases ont marqué l'évolution et le développement de la recherche au collégial ces 20 dernières années: la mise en place des structures et des programmes de subvention; l'énoncé des orientations et des politiques; la diversification des axes et des champs de recherche; la reconnaissance dans les faits du statut de la recherche au collégial.

### La mise en place des structures et des programmes de subvention

La première phase dure 10 ans et s'étend de la création des cégeps jusqu'à 1978. Elle est fortement marquée comme l'ont souligné Ayotte<sup>1</sup>, Gingras<sup>2</sup> et Chené<sup>3</sup>, d'une absence notoire de reconnaissance officielle du statut de recherche pour l'ordre collégial. Ni le rapport Parent, ni le ministère de l'Éducation de cette époque ne maintenaient la recherche dans la mission éducative des cégeps, pas plus d'ailleurs que les collèges eux-mêmes.

Il faut toutefois mentionner que, malgré cette absence de reconnaissance officielle, la recherche n'a pas tardé à émerger. Dès la mise en place du réseau des cégeps, les collèges se sont

vite heurtés à la nécessité d'inventer une pédagogie adaptée à des types de clientèles disparates et différenciées. L'obligation d'assurer une formation à la fois préuniversitaire et professionnelle aura tôt fait d'attirer l'attention des instances gouvernementales sur cette lacune majeure de la mission des collèges.

Ainsi, dès 1970, le ministère de l'Éducation chargea le Conseil supérieur de l'éducation de se pencher sur l'activité éducative des collèges et de faire rapport sur les moyens à envisager pour améliorer la qualité de la formation collégiale.

Le rapport qui suivit donna lieu à la création du Programme de subvention de recherche et expérimentation (Prosure), premier programme de recherche pour l'ordre collégial. Ce programme connut un incontestable succès. Dès sa première année d'existence, il permit la réalisation de 25 projets de recherche et de développement pédagogique.

Ce programme dura quatre ans et fut remplacé, en 1976, par un Programme de subvention au développement et à l'expérimentation pédagogique, lui-même remplacé en 1977 par le célèbre Programme de subvention à l'innovation pédagogique (Prosip).

Simultanément à cette création de programmes pour soutenir la recherche pédagogique, on procédait au Ministère et dans les collèges à la mise en place des infrastructures d'aide et d'encadrement des chercheurs. C'est de cette époque du début des cégeps que date la création des services d'études, de recherche et de développement rattachés à la Direction générale de l'enseignement collégial (1969-1970), de même que l'implantation des premiers services de recherche et d'expérimentation pédagogiques, dans les collèges (1972).

Le bilan de cette phase d'émergence de la recherche au collégial a été dressé par le Conseil supérieur de l'éducation en 1975, dans son *Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial* (juillet 1975). Après avoir fait état de l'existence des services de recherche établis dans une quinzaine d'établissements, le rapport reconnaît que la recherche au collégial a contribué à l'avancement des méthodes d'enseignement. Il recommande, en conséquence, au Ministère de développer les grands axes de la recherche pédagogique que sont: la recherche fondamentale en éducation, la recherche documentaire en pédagogie collégiale et l'analyse institutionnelle.

### L'énoncé d'orientations et de politiques de recherche

À la phase d'émergence que nous venons de souligner succéda, de 1978 à 1983, une phase d'orientation et de précision des objectifs et des politiques de la recherche au collégial. Cette nouvelle période fut amorcée par la publication du Livre blanc,

<sup>(1)</sup> Robert Ayotte, *L'évolution de l'organisation de la recherche québécoise*, Prospectives, février-avril, 1984, pp. 7 à 16.

<sup>(2)</sup> Paul-Émile Gingras, *Historique de la recherche-développement dans le réseau collégial québécois*, in *Elaboration d'une politique de recherche développement, cégep de Saint-Jérôme, décembre 1985*, pp. 1-4 et ss.

<sup>(3)</sup> Louise Chené, *À la recherche... de la recherche au collégial*, Prospectives, février-avril 1984, pp. 55 à 62.

### *Les collèges du Québec — Nouvelle étape.*

Récapitulant les grandes réalisations de l'enseignement collégial des dix années précédentes, le Livre blanc fait particulièrement l'éloge du renouveau pédagogique dont ont su faire preuve les collèges dans l'accomplissement de leur mission éducative. Il insiste, en outre, sur l'apport impressionnant des collèges en matière de recherche pédagogique et propose de donner une impulsion nouvelle à l'innovation et au développement pédagogique. La recherche pédagogique s'y voit officiellement reconnue, comme faisant partie de la mission des collèges.

Par ailleurs, voulant élargir la mission éducative des collèges, le Livre blanc invite ces derniers à devenir, dans leurs communautés respectives, des centres de rassemblement et de rayonnement. Par le biais de l'ouverture au milieu, les collèges sont conviés à s'engager vigoureusement dans le développement socio-économique de leurs régions et à investir le champ de la recherche-développement et de la recherche technologique.

Suite à la parution du Livre blanc, se succédèrent une panoplie de rapports, d'études, d'avis et de directives de la part des intervenants dans le monde de l'enseignement collégial qui eurent pour résultat de préciser davantage le mandat de recherche auquel pouvait aspirer les collèges. Tant le Gouvernement, à travers «un projet collectif» du ministère d'État au Développement culturel, que le ministère de l'Éducation, à travers les Avis du Conseil des collèges et du Conseil de la politique scientifique du Québec, que le Fonds F.C.A.R. via la création du programme d'aide aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue (A.C.S.A.I.R.), que la Fédération des cégeps et que les collèges eux-mêmes, via les travaux de la Commission des affaires pédagogiques, reconnurent la nécessité pour les collèges d'assumer un mandat de recherche.

Tous ces intervenants se ralliaient autour de la nécessité de mettre les nombreuses ressources scientifiques des collèges à la disposition de la population et d'exploiter davantage l'impressionnant potentiel de recherche dont disposait à cette fin les collèges.

### **La diversification des champs de recherche**

Stimulés par la quantité des appuis et des sollicitations en provenance des intervenants du milieu de l'enseignement collégial, les collèges se sont empressés durant les cinq dernières années (1982-1987) d'investir de nouveaux créneaux de recherche et d'y étendre l'expertise de leurs chercheurs. Délaisant progressivement le secteur de la recherche pédagogique, qui représentait alors plus de 80 p. cent des activités de recherche au collégial, plusieurs d'entre eux profitèrent du nouveau programme A.C.S.A.I.R. pour investir le champ de la recherche disciplinaire, libre et fondamentale. Profitant aussi de la création des centres spécialisés et des nouveaux programmes de subvention à la recherche technologique, plusieurs autres diversifièrent leurs travaux dans la direction des recherches commanditées ainsi que dans celle de la recherche-développement industrielle à laquelle ils avaient été conviés par le Livre blanc, cinq ans auparavant. Cette diversification des intérêts de recherche vers le disciplinaire et le technologique se fit si rapide-

ment et si spontanément qu'elle donna raison à ceux qui durant la phase de développement précédente avaient insisté pour qu'on invite les collèges à investir d'autres champs de recherche que la recherche pédagogique. Aujourd'hui, le portrait de la recherche au collégial s'en trouve en conséquence fort modifié, ne donnant plus lieu qu'à 50 p. cent de recherche pédagogique, contre 35 p. cent de recherche disciplinaire et 15 p. cent de recherche technologique, approximativement. Même si la recherche pédagogique ne s'en trouve pas menacée pour autant, on doit reconnaître qu'il s'agit là d'un profond changement de situation qui laisse entrevoir de grandes transformations dans les orientations de la recherche pour les années à venir.

### **La reconnaissance dans les faits du statut de la recherche au collégial**

La phase actuelle du développement de la recherche au collégial est fortement marquée par le souci d'une reconnaissance officielle de la mission de recherche pour l'ordre collégial. Si cette reconnaissance n'a pu être inscrite dans la Loi des collèges, comme a refusé de le faire l'actuel ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan, elle n'en est pas moins officiellement reconnue dans les faits par une multitude d'instances et d'organismes qui oeuvrent dans le milieu de l'enseignement collégial.

Le Ministère lui-même la reconnaît officieusement lorsqu'il accepte de consacrer à la recherche au collégial les ressources dont elle a besoin pour croître et se développer. Comme le rappelait le ministre au colloque sur la recherche en juin 1987, au cégep Édouard-Montpetit, la recherche est un puissant ferment pour l'activité intellectuelle dont l'enseignement se nourrit et il n'est pas question d'en laisser le monopole jaloux aux universités. Il entend continuer à la soutenir en lui consacrant de plus en plus de postes et des programmes de plus en plus variés et adaptés.

Cette intention du ministre vient de se confirmer dans une lettre adressée au Fonds Formation de chercheurs et aide à la recherche (F.C.A.R.) demandant le maintien du programme A.C.S.A.I.R. et l'accès plus facile des chercheurs des collèges au programme Équipes.

La reconnaissance officielle vient aussi des collèges et des chercheurs eux-mêmes. Des collèges d'abord. Plus d'une dizaine de collèges disposent actuellement d'une politique de recherche, d'un plan de développement de la recherche et de programmes locaux d'encouragement à la recherche. Des chercheurs, ensuite. Leur dynamisme les conduit présentement à investir tous les organismes subventionnaires, y compris les plus compétitifs.

Plus d'une cinquantaine d'entre eux ont reçu des subventions des organismes fédéraux et plus de deux cents ont à leur compte des expériences de collaboration avec des entreprises, des centres de recherche et des universités. Ils sont de plus en plus nombreux à aspirer aux plus hauts niveaux d'excellence.